

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. 12.50
Six mois. 22.50
Un an. 40.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trois mois. 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste
en sus.

Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continue,
jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annances : la ligne. . . 20 c.
Réclames : . . . 30 c.
Faits divers : . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abon-
nements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont
reçus à Roubaix, au bureau du journal,
à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-
Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE
et C^o, 34, rue Notre-Dame des Victoires,
(place de la Bourse); à Bruxelles, à
l'Office de PUBLICITÉ.

BOURSE DE PARIS	
(Service gouvernemental)	
9 MARS	
3 0/0	73 60
4 1/2	102 75
Emprunts (5 0/0)	106 85
10 MARS	
3 0/0	73 85
4 1/2	103 00
Emprunts (5 0/0)	106 15
11 MARS	
Service particulier du Journal de Roubaix :	
Actions Banque de France	3330 00
» Société gén. détaché	490 00
» Crédit foncier de France	537 00
» Chemins autrichiens	465 00
» Lyon	1045 00
» Est	735 00
» Ouest	700 00
» Nord	1285 00
» Midi	782 00
» Suez	687 00
» Péruvien	18 0/0
» Banque ottomane (ancienne)	000 00
» Banque ottomane (nouvelle)	377 00
Londres court	25 14
» Crédit mobilier	148 00
» Turc	12 20

DEPECHE COMMERCIALES
New-York, 10 mars.
Change sur Londres, 4,84 1/2; change sur Paris, 5,16 3/4.
Valeur de l'or 105 1/8.
Café good fair, (la livre 19 1/2)
Café good cargoes, (la livre) 20 1/4
Marché calme.

Dépêches de MM. Schlegelhaufen et Co
répondant à Roubaix par M. Balleau-Grymouzet :

Havre, 10 mars.
Cotons : Ventes 250 balles, marché calme, facile, sans baisse, quotable.
Liverpool, 10 mars.
Cotons : Ventes 3.000 b. inanimés.
New-York, 10 mars.
Cotons : 12 1/4.
Recettes de la semaine 49,000 b.

ROUBAIX 11 MARS 1877.

Bulletin du jour

Le général Ignatieff est le lion du jour. La France et l'Europe tout entière ont leurs regards tournés vers lui; son voyage est l'objet de toutes les préoccupations publiques, et l'on se demande avec anxiété si c'est la paix ou la guerre qui sortira de la mission secrète, dont on le dit chargé par le Czar. Jusqu'à présent, personne ne saurait dire au juste ce que le célèbre diplomate russe vient faire à Paris. Mais ce qu'on sait déjà, c'est qu'il ne paraît pas disposé à perdre du temps; car à peine arrivé, hier à midi, dès trois heures, il s'est rendu chez M. le Duc Decazes avec lequel il a eu une longue entrevue, qui s'est prolongée jusqu'à cinq heures.

En attendant que quelque indice sérieux puisse nous permettre de pénétrer les mystères qui vont se dérouler dans les coulisses diplomatiques, nous devons constater que les nouvelles de Saint-Petersbourg seraient plutôt de nature à nous rassurer, qu'à nous causer des alarmes. On écrit, en effet, de cette capitale au Journal des Débats, que le parti de la paix l'emporte de plus en plus sur celui de la guerre, et cette victoire ne se manifeste pas seulement par le ton relativement modéré des articles mascovitte et par l'absence des articles belliqueux qui passionnaient naguères les esprits; elle se signale encore par la recrudescence d'intérêts, qui recommencent à exciter les questions intérieures, reléguées à l'ancien plan pendant la période d'enflèvement politique qu'on vient de traverser. Depuis qu'on ne croit plus à la guerre, au moins pour un avenir rapproché, on se préoccupe bien davantage des problèmes administratifs et sociaux, encore à résoudre, et l'on cesse de considérer uniquement l'infortune des Slaves, pour tourner ses pensées vers les besoins propres de la Russie.

En même temps que la conviction que la Turquie, abandonnée à elle-même, ne tardera pas à mourir d'une mort naturelle, gagne du terrain et sert merveilleusement les partisans de la paix, tout en flattant l'amour propre national, le feu sacré du patriotisme qu'on s'était tant donné de peine

à attiser, s'éteint petit à petit sous le souffle puissant des intérêts et des idées d'humanité opposés aux horreurs de la guerre. Il y a donc tout lieu d'espérer que la démobilisation de l'armée du Sud, si nécessaire à la prospérité du commerce et de l'industrie russe, ne tardera pas à être décrétée.

Sans attacher à ces renseignements du correspondant de Saint-Petersbourg, une valeur absolue, on peut néanmoins les considérer comme un excellent symptôme qui nous autorise à ne pas désespérer du maintien de la paix.

Nous avons parlé, il y a quelques jours, de la triste mesure prise par le gouvernement allemand, d'expulser tous les Français qui habitent l'Alsace-Lorraine. La mesure est encore plus dure que nous ne le pensions.

Les célibataires ont reçu l'ordre de départ dans les vingt-quatre heures; quant aux hommes mariés, au lieu d'un délai de quinze jours, comme nous l'avons annoncé, ils n'ont eu qu'un répit de quatre jours!

C'est le journal la Champagne qui nous apporte ces renseignements: d'après cette feuille, le nombre des expulsés se monte à six mille.

D'après le droit international, tous les gouvernements ont le droit d'expulser un étranger par mesure de sûreté publique. Mais cet ordre est toujours personnel et motivé par des faits graves.

L'expulsion en masse est au contraire une atteinte au droit des gens, et cela ne se voit jamais chez les nations européennes.

Que fera notre gouvernement? Il a le droit et la justice pour lui; mais il lui faut encore subir en silence cette mesure arbitraire et sans raisons qui frappe nos malheureux compatriotes.

Bref du Pape.

Voici le bref qui annonce au monde chrétien une indulgence plénière à l'occasion du 30^e anniversaire de l'épiscopat de Sa Sainteté le Pape Pie IX.

PIE IX PAPE.

A tous les fidèles de Jésus-Christ qui verront les présentes lettres, salut et bénédiction apostolique. Puisque la société catholique de la jeunesse italienne, outre les nombreux et insignes actes de piété filiale qu'elle ne cesse d'accomplir, avec la plupart des chrétiens animés du même esprit, envers le Père commun de la catholicité, voulant témoigner de son zèle pour nous et de sa gratitude pour Dieu, dont la Providence souveraine nous a fait arriver vigoureux d'esprit et de corps jusqu'à cet âge, malgré les terribles épreuves contre lesquelles nous luttons, a résolu si Dieu le permet, de célébrer solennellement, le 3 juin prochain, le cinquantième anniversaire de notre dignité épiscopale, et qu'elle désire que cet événement profite au peuple chrétien; nous, dans notre pieuse charité, attentif à accroître la religion des fidèles et le salut des âmes, par les trésors célestes de l'Eglise, et voulant obtenter aux pieux désirs de cette société, fort de la miséricorde du Dieu tout-puissant et de l'autorité de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur à tous et à chacun des fidèles du Christ des deux sexes, qui, le 3 juin de cette année, en assistant sans quelque église ou oratoire que ce soit, au saint sacrifice de la messe, après d'être confessés dans de vrais sentiments de pénitence et nourris de la sainte communion, prieront Dieu pieusement pour la conversion des pêcheurs, pour la propagation de la foi, pour la paix et le triomphe de l'Eglise omaine, une indulgence plénière, avec rémission de tous leurs péchés, applicable également par manière de suffrage aux âmes des chrétiens sorties de cette vie en union par charité avec Dieu. Nous voulons, d'ailleurs, que les copies ou exemplaires imprimés de ces présentes lettres, signés de la main de quelque notaire public que ce soit et munis du sceau de toute personne constituée en dignité ecclésiastique, obtiennent absolument la même foi que si ces présentes elles-mêmes étaient représentées ou montrées. Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 27 février 1877, de notre pontificat la trente et unième année.

SENAT

Présidence de M. D'AUDIFFRET-PASQUIN.

Séance du 9 mars

La séance est ouverte à 2 h. 15. Le Sénat procède au tirage au sort de ses bureaux et reprend ensuite la dis-

cussion de la proposition de M. Delso modifiant les droits de l'époux survivant sur la succession de son conjoint. Les paragraphes 1 et 2 sont adoptés après le rejet de deux amendements de M. Xavier Blanc.

Les paragraphes 3 à 8 sont également adoptés avec une modification au paragraphe 4, proposée par M. Xavier Blanc. Le Sénat adopte ensuite les paragraphes 9 et 10, combattus par M. de Ventavon.

Des amendements proposés par MM. Paris et Bernard sont repoussés et le dernier paragraphe est adopté, ainsi qu'un paragraphe additionnel de M. Berthaud, que M. Delso aurait combattu au nom de la commission.

L'ensemble de la loi est adopté par 192 voix contre 58 sur 250 votants. Le Sénat décide que le scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible sera ouvert demain à 3 h. 1/2 et fermé à 4 heures 1/2.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, le 9 mars 1877.

C'est demain qu'aura lieu l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement du général Changarnier, et depuis 24 heures, on ne s'occupe guère que de cette question dans tous les cercles politiques. La situation toutefois n'est pas changée. M. Dupuy de Lôme et M. Alfred André restent en présence, et le premier peut compter sur toutes les voix des droites, comme le second sur toutes celles des gauches.

Un instant les républicains ont pu essayer de faire croire que la déclaration du comte de Chambord aurait une influence fâcheuse pour M. Dupuy de Lôme, mais ils sont obligés de se démentir aujourd'hui. Les légitimistes ont, en effet, affirmé dans une réunion qui a eu lieu hier soir chez l'un d'eux, que cette déclaration ne devait changer rien à l'accord intervenu entre eux et les sénateurs bonapartistes. Ils considèrent en premier lieu que leur parole est engagée en faveur de M. Dupuy de Lôme, et qu'ils ne peuvent la retirer sans forfaire à l'honneur. En second lieu, ils estiment que la phrase du comte de Chambord relative à l'empire n'implique pas, même dans l'esprit de ce dernier, un blâme contre l'alliance de toutes les forces conservatrices, alliance si nécessaire en présence des tendances radicales qui surgissent de toutes parts. L'Union a déclaré nettement hier soir que tous ses amis voteraient sans hésitation pour M. Dupuy de Lôme qui représente l'accord des groupes de droite, et les autres journaux royalistes confirment ce soir la promesse du moniteur de la légitimité.

M. André est aussi assuré de l'unanimité des votes républicains, bien que les sénateurs de l'extrême gauche lui reprochent d'être d'un rouge si pâle que la nécessité d'opposer quelqu'un aux conservateurs peut seule expliquer l'adoption de sa candidature. Du groupe dit constitutionnel dépend donc en majeure partie le résultat de l'élection, et la plupart des membres dudit groupe sont avant tout conservateurs, et il est permis d'espérer le triomphe de M. Dupuy de Lôme. D'après les pointages auxquels on s'est livré suivant l'habitude prise au temps de l'Assemblée nationale, il devrait réunir un minimum de 148 suffrages.

Si mes renseignements sont exacts, et j'ai quelques raisons de les croire tels, une importante conférence aurait réuni aujourd'hui au ministère des affaires étrangères, les ambassadeurs des cinq grandes puissances, ainsi que le général Ignatieff et le comte Schouvaloff, et on assure que le général Ignatieff aurait déclaré que la Russie ne demanderait que l'approbation d'une espèce de protocole, rappelant les propositions de la conférence de Constantinople.

La Commission de la presse est revenue sur la question de la responsabilité civile des propriétaires des journaux; elle a décidé contrairement à sa première décision qu'il n'était pas nécessaire d'exiger la déclaration du nom des propriétaires des journaux; elle a néanmoins maintenu leur responsabilité. La Commission a entendu, dans cette même séance, le syndicat de la presse départementale, qui a exposé son programme et vivement soutenu ses principales réclamations, insistant d'une façon toute particulière sur la concurrence faite aux journaux de province par les publications parisiennes à un sou, qui arrivent dans les départe-

ments par ballots et sont distribués à domicile ou sur la place publique. Le syndicat demande une compensation par une réduction des droits de poste, et une différence au profit de la presse de province dans l'impôt sur le papier.

La place ne manque pour entrer dans de plus longs détails. Vous aurez, du reste, un compte-rendu spécial. J'ajouterai seulement que la commission engagée le syndicat à porter ses réclamations finales à la Commission du budget, qu'elles concernent plus particulièrement.

Aujourd'hui ont commencé devant la cour d'assises de la Seine les débats de l'affaire Prieur de La Comble, accusé, comme vous le savez, d'avoir tenté de mettre le feu à l'appartement qu'il habitait dans la maison de M. le sénateur Bocher.

Prieur de La Comble avait fait assurer quelques jours auparavant son mobilier pour une somme de deux cent mille francs, et l'accusation prétend qu'il avait tenté de faire incendier les objets précieux renfermés dans son appartement. Dans l'interrogatoire qu'il a subi ce matin, Prieur a avoué la tentative d'incendie, ajoutant qu'il l'avait commise dans un moment d'hallucination. On entend à cette heure les témoins.

Ces bruits sur des détournements qui auraient eu lieu au Crédit lyonnais, ont couru aujourd'hui à la Bourse. Le fait est, paraît-il, inexact, mais n'en repose pas moins sur des données réelles. Il n'y a pas eu de détournements au détriment du Crédit lyonnais, mais on a arrêté le caissier général de cet établissement. Il s'appelle Mathon, a été écroué sous la prévention de plusieurs vols commis à l'aide de manœuvres frauduleuses et de faux en écritures.

(Autre correspondance.)

Paris, le 9 mars 1877.

Voici ce que j'attends : La correspondance du Journal de Genève, inspirée par des amis de M. Thiers, invoque le nom de l'Allemagne contre les déclarations du comte de Chambord. Cela devait infailliblement arriver.

« Il faut, dit cette correspondance, compter avec l'Allemagne et la politique du prince de Bismarck. Le comte de Chambord donnerait trop d'espoir au cléricalisme pour que le grand Empire protestant pût ne pas s'en effaroucher... »

Voilà un langage prudent et patriotique au premier chef, n'est-ce pas? Les excès de travail de M. Jules Simon ont décidément pour sa santé des résultats fâcheux, qui se manifestent par des symptômes inquiétants.

Le président du conseil a été pris d'une enflure (démé) des mains, accompagnée sur les doigts d'espèces de pustules bleuâtres. Vous remarquerez que les organes ministériels s'empressent de rendre compte, avec éloges, des improvisations auxquelles se livre en petit comité, l'ex-Père Hyacinthe contre le romanisme. Cela devait arriver. Les officiers de la République ne pouvaient manquer d'applaudir à ces attaques à huis-clos, en attendant l'heure des agressions publiques.

Ces dernières sont immanquables aujourd'hui. On lit dans la correspondance de la Gironde, bien informée des intentions gouvernementales :

« M. Loyson n'a pas renoncé à donner, à Paris, des conférences. Il se renfermera sur le terrain de la morale pure; mais on prévoit que d'ingénieuses transitions lui permettront de tout dire, et il est bien certain que l'autorité aura le bon esprit de fermer les yeux, ou, pour mieux dire, les oreilles. »

D'après mes dernières lettres de Constantinople, Abdul-Hamid, n'a pas longtemps à vivre, à cause d'une phthisie qui lui a été léguée par sa mère géorgienne d'origine.

En attendant les intrigues s'agitent autour du Sultan pour renverser le grand-vizir, Edhem-Pacha, intègre, instruit, mais cassant, capricieux, dépourvu d'initiative et d'énergie. Il est en querelles journalières avec Safvet-Pacha, le ministre des affaires étrangères. Si Edhem succombe, il sera probablement remplacé par Djerded-Pacha, turc de la vieille race, d'une éducation toute islamique et historiographe de l'Empire. C'est pour lui qu'a été

créé le ministère de l'intérieur. Son passage aux affaires ne sera pas long; la culture orientale en sa personne servira de transition à l'absence de toute culture; Mahmoad-Damat, le beau-frère du Sultan, déjà salué comme futur grand-vizir, ne sait ni lire, ni écrire, ce qui ne l'empêche pas d'être grand-maître de l'artillerie. C'est l'ennemi acharné de Midhat-Pacha, dont les partisans ne cessent de se réjouir pour le faire rentrer au pouvoir.

Il s'accrédite que les 700,000 francs disparus de la Chambre syndicale des agents de change ne seraient pas retrouvés.

DE SAINT-CHÉRON.

Paris, vendredi, 9 mars.

Vous pourrez lire dans plusieurs journaux, qui ont la prétention d'être bien renseignés, que certains députés républicains, se proposent d'interpeller le ministère à propos de la publication du manifeste de M. le comte de Chambord; que le ministère, pour aller au devant de ces réclamations républicaines, a décidé d'entamer des poursuites contre les journaux qui ont lancé le manifeste; que, sur les instances de M. Rouher, le prince impérial doit imiter M. le comte de Chambord et lancer à son tour un manifeste, etc. etc.

On a dit tant d'absurdités, depuis quelques jours dans les journaux de Paris, qu'il faudrait de longues colonnes rien que pour énumérer les faux bruits répandus. Je me bornerai à préciser quelques faits. D'abord c'est seulement hier, que le Conseil des ministres s'est occupé du manifeste royaliste, et encore n'en a-t-il été question qu'au point de vue des appréciations diverses de la presse. Il n'a jamais été question dans le Conseil des ministres d'interdire préventivement la publication de ce document, et M. Jules Simon n'a eu connaissance du texte que quand il a été publié par l'Union.

Il est certain que divers députés radicaux, ceux-là mêmes, qui réclament le plus énergiquement la liberté de la presse, ont déclaré que le manifeste royaliste est un acte séditionnaire, formulée en termes plus ou moins parlementaires, à une interpellation, il y a loin.

Quant aux poursuites il serait parfaitement absurde de supposer qu'elles puissent être ordonnées contre tous les journaux de France, puisque tout est publié le document qui déplaît si fort aux radicaux.

C'est le 16 mars que le prince impérial va accomplir sa vingt-unième année; mais nous ne croyons pas qu'il fasse à cette occasion un manifeste quelconque, et il faut ne pas connaître M. Rouher pour supposer qu'il insisterait auprès du prince pour le décider à un acte d'initiative politique. D'ailleurs, en vertu de la Constitution impériale, le prince était majeur à 18 ans, et l'on se rappelle que le 16 mars 1874 il a fait acte de majorité en parlant aux députations qui allèrent le visiter à Chislehurst.

Il est intéressant de constater l'exaspération que produit dans la presse radicale l'entente des groupes conservateurs du Sénat, en vue de l'élection de demain. Les deux organes du radicalisme opportuniste le Rappel et la République Française, se répandent en injures et en injures contre les légitimistes et les orléanistes qui feront demain cause commune avec les bonapartistes pour assurer l'élection de M. Dupuy de Lôme. C'est surtout contre les orléanistes que ces deux journaux montent la plus vive irritation, et tous deux font une charge à fond de train contre M. Bocher, le chef parlementaire du groupe orléaniste. Cela se comprend : les radicaux opportunistes ne peuvent pardonner à leurs anciens alliés du 25 février de les abandonner; ils s'irritent de voir les orléanistes et les légitimistes reconnaître comme des conservateurs les bonapartistes qui siègent au Sénat, et ils s'indignent vertueusement de voir le système des coalitions se retourner contre eux.

M. Jules Simon, par suite de démissions données, se trouve obligé de préparer un nouveau mouvement préfectoral et sous-préfectoral assez considérable. Son embarras est grand, car s'il y a beaucoup de demandes de fonctions, les titres des solliciteurs sont en général assez minces, quand ils ne sont pas complètement nuls. Aussi, si le maréchal ne fait aucune opposition à l'ensemble de la politique du cabinet, il

est tout naturel qu'il fasse ses réserves quant aux choix des personnes dont la nomination est soumise à sa signature. Dans le monde radical on ne se gêne pas pour dire que M. J. Simon se heurte aux mêmes difficultés que ces prédécesseurs, qu'il n'est pas complètement libre, que les dossiers qu'il envoie à la présidence lui reviennent quelquefois avec des annotations impératives. Nous avouons que nous sommes bien aises de savoir que les injonctions des républicains trouvent aussi un contre-poids salutaire. Le Conseil municipal de Paris a formulé ses vœux en ce qui concerne les changements de noms de rues. Un journal radical déclare qu'il faut effacer « les traces déshonorantes laissées par l'empire sur les murailles de la ville; » et se réjouit d'apprendre que le Conseil municipal propose de faire disparaître le nom de la rue Bonaparte, et celui du quai de Napoléon.

L'ex-Père Hyacinthe est parti pour Genève et ne reviendra qu'au mois de mai faire des conférences sur la morale. Son copain, l'ex-abbé Michot, est arrivé à Paris et a demandé l'autorisation de faire des conférences sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Il n'est pas probable qu'il l'obtienne.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

La délibération du Conseil municipal de Roubaix, sur le traité avec la Société de Mollins aurait reçu, paraît-il, l'approbation préfectorale.

Mais cette approbation n'aurait été donnée, assure-t-on, que sur des instructions formelles, venues du ministère.

On lit dans la Nation :

M. Lizot, préfet du département du Nord, serait résolu à donner sa démission. Ce fonctionnaire était préfet de la Seine-Inférieure sous le ministère Buffet, M. Ricard l'emvoya à Lille et le remplaça à Rouen par M. Limbourg, préfet de Seine-et-Oise. M. Lizot se refusa d'abord à accepter le nouveau poste qui lui était assigné et donna sa démission.

On ne put parvenir à lui trouver un successeur : aucun fonctionnaire ne voulant accepter la préfecture de ce riche département du Nord, qui entraînerait à des frais considérables, et le gouvernement se trouva donc dans le plus grand embarras, M. Dufaure intervint et obtint de M. Lizot la promesse de rester à Lille, jusqu'à ce qu'il fut possible de le remplacer. Les mois se sont succédés et les promesses de M. Dufaure sont restées lettre morte : M. Lizot qui n'éprouve pas une sympathie extrême pour le cabinet actuel, serait aujourd'hui absolument décidé à se retirer. On affirme même qu'il a déjà envoyé sa démission. On est très embarrassé pour le choix de son successeur.

Il est question, toutefois, du baron Malher, actuellement préfet de la Loire-Inférieure, et préfet de la Sarthe sous l'Empire.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira à la Mairie, le mardi 13 courant, à sept heures et demie du soir, pour délibérer sur les objets suivants :

- 1° Vote d'un crédit supplémentaire de 7,455 fr. 59 c. pour l'ébouage (exercice 1876);
- 2° Vote d'un crédit supplémentaire de 3,482 fr. pour le mobilier des écoles de Soubiès et du Pile;
- 3° Vote d'un crédit de 1,000 francs pour réparations à l'ancien asile rue Sébastopol;
- 4° Vote d'un crédit de 2,300 francs pour l'éclairage au gaz des écoles du Tilleul, des Carmélites et de Blanchemaille;
- 5° Répartition définitive des dépenses pour la construction d'un aqueduc au-dessus du Riez du Trichon;
- 6° Demande d'un crédit supplémentaire pour réparation de la partie de chaussée incombant à la ville dans les rues traversées par les tramways;
- 7° Elargissement de la porte d'entrée de la cour de l'hôtel des Pompiers;
- 8° Vote d'un crédit de 1,000 francs pour le cours des chauffeurs;
- 9° Vote d'un crédit de 352 francs nécessaire pour payer les frais d'enregistrement de la police d'assurance contre les accidents au corps des Pompiers;
- 10° Homologation d'un avenant modifiant une police d'assurance;
- 11° Patrimonialisation d'un immeuble appartenant aux hospices;
- 12° Avis à donner sur 6 rapports de la Commission des logements insalubres;
- 13° Avis à donner sur des demandes de sura de d'appel formulées par les sieurs Watine, Louis et Liron Eugène, jeunes soldats de la classe 1876;
- 14° Avis à donner sur trois états de cotes irrécouvrables des produits communaux;
- 15° Nomination d'un Directeur à la Caisse d'Épargne;
- 16° Modification des alignements de la rue Nœud.